

Note brève et synthétique de présentation du budget primitif 2023

Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venu compléter les articles du code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Le budget de la commune d'Ivry-sur-Seine est composé du budget principal et de budgets annexes :

- Budget restauration municipale
- Budget du centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
- Budget du cinéma municipal le Luxy
- Budget du chauffage urbain

Les chiffres évoqués ci-après présentent une version consolidée du budget principal de la commune et de ses budgets annexes hors chauffage urbain dont le budget s'équilibre seul sans intervention du budget principal.

Les recettes de fonctionnement (du budget principal et des budgets annexes hors chauffage urbain) s'élèvent à 170 166 133 €.

Elles comprennent :

- Le produit de la fiscalité directe locale pour un montant de 73 884 821€ ;
A noter que cette année encore, la Municipalité fait le choix de ne pas revaloriser les taux de fiscalité.
Compte tenu de la réforme fiscale, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation.
En compensation elle perçoit la taxe sur le foncier bâti des départements (les départements percevront, pour leur part, une fraction de TVA) et une compensation complémentaire versée par l'Etat.
- Un fonds de garantie et une dotation de compensation relatifs à la réforme fiscale de 2010 supprimant la taxe professionnelle pour un montant de 5 840 766 €.

- Les allocations compensatrices censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux pour 1 642 575 €.
Leur périmètre a été modifié en 2021, du fait des décisions de l'Etat de supprimer la taxe d'habitation et d'exonérer pour moitié la taxe foncière des établissements industriels.
En ce qui concerne les allocations compensatrices de taxe d'habitation, qui venaient compenser les allègements de taxe décidés par l'Etat pour un montant de 1,5 millions d'euros, elles ont été intégrées dès 2021 dans le produit fiscal du fait de la réforme fiscale.
- La dotation globale de fonctionnement, principal concours de l'Etat aux collectivités locales pour un montant estimé de 2 353 264 € en légère augmentation par rapport au montant perçu en 2022.
- Le produit des services et autres recettes fiscales pour un montant de 25 404 583 €.
- Les droits de mutation à 2 700 000 € proches du montant perçu en 2022.
- Une attribution du fonds de solidarité régional d'Ile-de-France anticipé pour un montant de 482 673€
- Des versements de la Métropole du Grand Paris estimés à 57 857 451 €. Ce montant comprend la dotation de compensation de la part salaire pour 14 796 395 €, somme que la commune doit obligatoirement reverser à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre par le biais du fonds de compensation des charges territoriales(cf. dépenses de fonctionnement).

Les dépenses de fonctionnement (budget principal et budgets annexes hors chauffage urbain) s'élèvent à 155 918 109€.

Elles comprennent :

- Les dépenses de personnel pour 90 300 000 € ;
- Les dépenses des services pour 33 423 487€ ;
- Les contingents et participations pour 7 269 041 € dont une subvention de 2 321 835€ attribuée pour le fonctionnement du CCAS ;
- Les subventions aux associations pour 3 577 891 € ;
- La dotation de 17 220 000 € au fonds de compensation des charges territoriales correspondant pour 14 796 395 € à la dotation de la part salaire transmise par la

Métropole du Grand Paris et à reverser à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre augmentée des besoins de financement des compétences transférées au Territoire.

Cette prévision est proposée en baisse par rapport à 2022 notamment sous l'effet de la progression de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont l'instauration par le Grand-Orly Seine Bièvre a été rendue obligatoire en 2021 du fait de la réforme institutionnelle.

- Les contributions aux fonds de péréquation national et régional estimées à 1 427 690€.
- Les intérêts de la dette pour un montant de 2 700 000 €.

Dans ces conditions la commune dégage une épargne brute de 14 248 024€ lui permettant de financer le remboursement en capital de la dette pour 11 200 000 € et dégager un autofinancement de 3 048 024€ affecté au financement du programme d'investissement.

Les dépenses d'équipement (budget principal et budgets annexes hors chauffage urbain) sont envisagées pour un montant de 31 744 219 €.

Ces dépenses sont financées par :

- 3 048 024€ d'autofinancement,
- 17 459 722€ de ressources propres et affectées, dont :
 - le fonds de compensation de la TVA anticipé pour un montant de 1 600 000€.
 - la taxe d'aménagement pour 400 000 €,
 - des versements dans le cadre de projets partenariaux urbains pour 1 989 825 €,
 - des financements externes à hauteur de 2 497 740 €, provenant des fonds européens FEDER, de la dotation de soutien à l'investissement local, de la Région et du contrat d'aménagement régional, de la Métropole notamment par le biais du fonds d'investissement métropolitain et du SIPPAREC.
 - des cessions pour 10 881 035 €,
- un recours à l'emprunt pour 11 236 473€.

Le budget du chauffage urbain

Soucieuse de la qualité de vie et de la préservation de l'environnement, la Ville s'est engagée dans une démarche de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Elle a décidé de créer un réseau de chaleur alimenté majoritairement par de la géothermie.

Le chauffage urbain est service public industriel et commercial, dont la gestion doit être individualisée au sein d'un budget annexe. Le budget annexe doit permettre d'identifier les ressources et les coûts du service.

Le budget de ce service est équilibré en dépenses et recettes et les flux financiers entre le budget général de la collectivité gérant le service et le budget annexe sont strictement encadrés.

Le budget prévisionnel du chauffage urbain présente :

- des recettes réelles de fonctionnement estimées 250 000 €,
- des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 157 596 €,
- une épargne de 92 404€ permettant de financer les dépenses d'investissement correspondant au remboursement du capital de la dette.

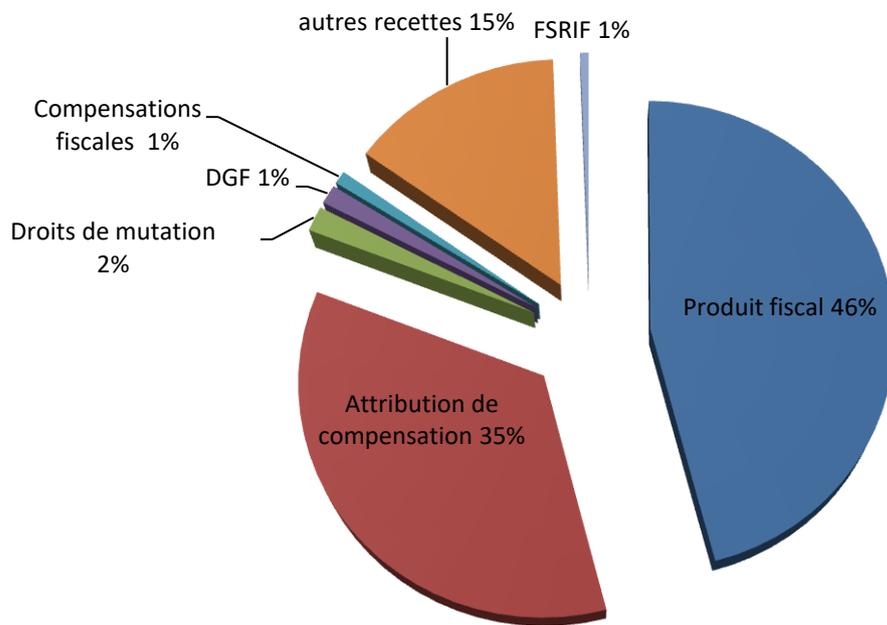
Equilibres budgétaires

Version consolidée hors chauffage urbain

EQUILIBRE FINANCIER	BP 2023 Budget principal	BP 2023 Budget consolidé
SECTION D'EXPLOITATION		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	168 671 966	168 738 443
Dotations de fonctionnement (DGF DSU)	2 353 264	2 353 264
Produit Fiscal	79 725 587	79 725 587
Péréquation horizontale (FPIC)	- 817 690	- 817 690
Péréquation horizontale (FSRIF) contribution nette	- 127 327	- 127 327
Attribution de compensation	57 857 451	57 857 451
Compensations	1 642 575	1 642 575
Droits de mutation	2 700 000	2 700 000
Autres recettes fiscales et rôles supplémentaires	4 022 000	4 022 000
Autres recettes	21 316 106	21 382 583
DEPENSES DE GESTION	151 729 028	151 790 419
Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)	17 220 000	17 220 000
Frais de personnel	89 670 000	90 300 000
Dépenses des services	32 857 741	33 423 487
Subventions aux associations	3 577 891	3 577 891
Contingents et participation	8 403 396	7 269 041
EPARGNE GESTION	16 942 938	16 948 024
Intérêts de la dette	2 700 000	2 700 000
EPARGNE BRUTE	14 242 938	14 248 024
Capital de la dette	11 200 000	11 200 000
EPARGNE DISPONIBLE	3 042 938	3 048 024
SECTION D'EQUIPEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 739 133	31 744 219
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors opérations financées)	17 459 722	17 459 722
FCTVA	1 600 000	1 600 000
Dotations et autres recettes (taxe aménagement...)	491 122	491 122
Subventions et participations PPI	2 497 740	2 497 740
Cessions liées aux opérations PPI	1 010 000	1 010 000
Cessions	9 441 399	9 441 399
PUP	1 989 825	1 989 825
Cessions part Coop Ivry Habitat	429 636	429 636
BESOIN D'INVESTISSEMENT	14 279 411	14 284 497
RAPPEL DE L'EPARGNE DISPONIBLE	3 042 938	3 048 024
BESOIN DE FINANCEMENT	11 236 473	11 236 473
Résultat 2021		
EMPRUNT	11 236 473	11 236 473
Version consolidée hors chauffage urbain		

BP 2023 - Recettes de fonctionnement

(version consolidée hors chauffage urbain)



BP 2023 - Dépenses de fonctionnement

(version consolidée hors chauffage urbain)

